

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS  
ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 112/2023

### A L'AGENCE LOCALE D'EXECUTION CEFADES

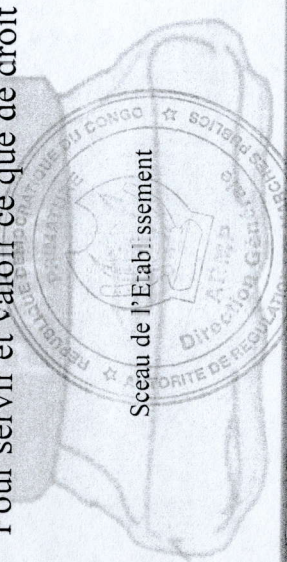
Après avoir reçu la convention n° 7368/PDL-145T/BCECO/DG/DPM/AAS/2022/SC, conclue avec le BCECO, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre millions six cent quatre-vingt-six mille quatre cent trente, soixante un centimes (USD 4 686 430,61 ) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains trente-deux mille huit cent cinq, un centime (USD 32 805,01).

Fait à Kinshasa, le 28/06/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA  
Directeur Général a.i



Scéau de l'Établissement